

## **Au sujet de la mise en œuvre de deux dispositions prévues dans « PPCR »**

Jeudi 17 décembre 2015, la DGAFP réunissait toutes les organisations syndicales de la fonction publique sur la mise en œuvre de certaines dispositions qui figuraient dans le protocole « *Parcours professionnels, carrières et rémunérations* » (PPCR) rejeté par la majorité des syndicats de la fonction publique.

Deux points ont été abordés :

- La prise en compte de la valeur professionnelle dans l'avancement d'échelon ;
- Le transfert primes/points.

Ces deux points sont déjà fixés de manière précise par le projet de loi de Finances 2016.

### **1°/ Remise en cause des avancements au mini et prise en compte de la valeur professionnelle**

La suppression prévue par la loi de Finances, interviendra dès 2016 pour les corps et cadres d'emploi de catégorie B et les corps et cadres d'emplois de catégorie A à caractère paramédical et social. Pour les autres corps et cadres d'emploi, la suppression sera effective le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette remise en cause de la durée minimum impacte aussi les avancements à la « durée intermédiaire » qui existent actuellement dans la FPH.

D'après l'exposé des motifs du projet de loi de finances, cette mesure représente une réduction de 6 millions d'euros de la masse salariale des agents de l'Etat. **Pour les agents territoriaux, c'est une coupe de 46 millions d'euros, et enfin, 61 millions d'euros pour les agents hospitaliers.**

Ce que nous avons condamné fermement. Cette disposition et bien d'autres, a justifié notre opposition à la signature du protocole PPCR fin septembre 2015.

C'est dans ce cadre que la DGAFP a présenté un « nouveau mécanisme » afin de prendre en compte de la valeur professionnelle visant, soi-disant, à « accélérer » la carrière au sein du grade.

Le projet de nouveau mécanisme élaboré par la DGAFP est d'ores et déjà assez précis. Il repose sur les principes suivants :

- **pas d'incidence sur les premières années de la carrière.** Le mécanisme d'accélération n'interviendrait qu'à un stade où « *l'agent a acquis une expérience professionnelle permettant de dresser un premier bilan de carrière* ». **Il apparaît donc que les premiers échelons ne reposeraient que sur l'ancienneté ;**

- l'accélération de carrière doit être significative de manière à donner une forte visibilité à la reconnaissance professionnelle ;
- le nombre de bénéficiaire **doit être faible** ;
- **l'accélération doit intervenir peu fréquemment dans la carrière** ;
- la décision de faire bénéficier un agent de l'accélération de carrière doit être prise par l'échelon de proximité : vraisemblablement l'évaluateur de l'agent.

**Pour FO, le nouveau mécanisme d'avancement d'échelons apparaît, avant tout, comme un outil managérial fondé sur la performance, dans un cadre de réduction de la masse salariale. FO a donc rappelé son opposition à cette mesure du protocole PPCR.**

## **2°/ Transformation des primes en points**

En ce qui concerne cette transformation, le projet de loi de finances a fixé le coût de cette mesure à 34 millions d'euros pour les agents de l'Etat, 106 millions d'euros pour les agents hospitaliers et 48 millions d'euros pour les agents territoriaux.

Un décret fixera les modalités et le calendrier de mise en œuvre du transfert. Le transfert indemnitaire ne vise pas une prime en tant que telle, mais agit sur l'assiette indemnitaire globale. Le transfert sera matérialisé sur la fiche de paye par une ligne dédiée.

Pour FO, ce transfert est très insuffisant, comme le prouve le coût global de cette mesure pour 2016.

A titre de comparaison, l'augmentation du point d'indice, à hauteur de l'inflation prévue en 2016 soit 0,8%, coûterait pour les agents de l'Etat 950 millions d'euros (cf. exposé général des motifs du PLF).

Plus que jamais, FO se félicite de ne pas avoir signé le protocole « *Avenir de la Fonction publique - Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations* » (AFP-PPCR) !!!

**La Fédération appelle toutes ses structures à prendre les dispositions d'organisation pour assurer le succès de la grève dans la fonction publique, appelée par FO, CGT et Sud-Solidaires, le MARDI 26 JANVIER 2016.**

- **Assez d'austérité !**
- **Maintien des avancements à la durée minium !**
- **Augmentation de la valeur du point d'indice !**
- **Rattrapage de la perte de pouvoir d'achat !**

**Le secrétariat fédéral**

Paris, 21 décembre 2015